

Comment Taubira et Cazeneuve ont condamné à mort le policier Sébastien Jallamion

écrit par Jeanne Bourdillon | 7 octobre 2015



L'interview exclusive du policier patriote (cela devrait être un pléonasme) Sébastien Jallamion, réalisée par Pierre Cassen, est à peine croyable. On est parfois obligé de se pincer pour croire que nous sommes dans le réel et pas dans une fiction de « Big Brother ». On y apprend que dans la France de Hollande, Valls, Cazeneuve et Taubira, un policier peut se retrouver au tribunal, sur la simple dénonciation d'une collègue de travail, pour avoir, sur une page Facebook, réagi aux menaces de l'Etat islamique contre « les sales Français », au lendemain de la décapitation d'Hervé Gourdel. On y découvre qu'un substitut du procureur de Lyon, Marc Cimamonti, a osé demander contre Sébastien Jallamion 5 mois de prison ferme (!), 3 mois avec sursis, 2000 euros d'amende, l'interdiction à vie d'exercer dans la fonction publique et 5 ans d'interdiction de port d'armes ! Le tout accompagné, comme au bon vieux temps de l'Union soviétique, d'un suivi psychiatrique !

Le policier n'étant condamné qu'à 5000 euros d'amende (une

paille !), le Parquet, officiant sous les ordres du procureur Cimamontia osé faire appel. Cela s'appelle tout simplement de l'acharnement judiciaire. Mais le pire allait suivre...

✘ Après cette première salve des sbires de Taubira, les troupes de choc de l'ineffable Cazeneuve n'avaient plus qu'à porter l'estocade. Ce qui fut fait ce mardi, où il fut notifié à Sébastien Jallamion la pire des sanctions administratives, une suspension de ses fonctions policières pour 24 mois. C'est donc à une véritable mise à mort professionnelle et sociale d'un patriote à laquelle nous sommes en train d'assister, car, depuis hier, ce policier n'a plus de salaire, plus de revenus, et ne peut même pas bénéficier du chômage !

Le prétexte invoqué de la part des sbires de Cazeneuve pour justifier une telle sanction est l'existence d'une page facebook anonyme comportant plusieurs images et commentaires jugés par les instances administratives « provocateurs », « discriminatoires et injurieux », à caractère « xénophobe ou anti-musulman ». Il est d'autre part reproché à cet homme est d'avoir exhibé le portrait du Calife Al-Baghdadi, chef du groupe Etat Islamique, avec un viseur sur le front. Faut-il rappeler que le chef de l'Etat islamique appelle les musulmans à tuer tous les infidèles sur le sol français, et que, d'autre part, le ministre Fabius en personne a appelé à la mise à mort de Bachar al Hassad, sans être, lui, traîné devant les tribunaux.

Chapeau bas aux « Je suis Charlie » Taubira et Cazeneuve, champions de la liberté d'expression pour ceux qui pensent comme eux, et à tous ceux qui ont participé à leurs basses œuvres. Cette sanction scandaleuse, outre une condamnation à mort sociale et professionnelle, doit être interprétée comme une menace adressée à toute la composante résistante, mais aussi comme un nouveau gage que ce régime donne aux islamistes, quelques heures après la tenue du meeting d'Erdogan sur notre territoire. Comment ne pas confirmer les

accusations de Philippe de Villiers et d'Aymeric Chauprade, accusant à demi-mots notre classe politique d'être vendu au Qatar et à l'Arabie saoudite ? Nous reviendrons dans les prochaines heures sur ce nouveau scandale, et consacrerons de nombreux articles à cette affaire.

Mais retenons surtout de cette interview la dernière phrase de Sébastien Jallamion, appelant nos compatriotes à se battre pour la survie d'une France des Lumières, qui est en train de mourir sous les coups de boutoir du régime Hollande-Valls-Cazeneuve-Taubira. Cet homme est un vrai combattant, et des personnes comme cela, dans notre camp, on ne les laisse pas tomber...

Jeanne Bourdillon

Ecrire au Ministre de la Justice

13 place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

<http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/contacter-les-services-du-ministere-de-la-justice-12359/questions-site-internet-justice-23992.html>

Ecrire au Ministre de l'Intérieur

<http://www.interieur.gouv.fr/Infos-du-site/Nous-contacter/Ecrire-au-ministre-de-l-Interieur>

Ecrire au Procureur de Lyon

Tribunal de Grande Instance, 67, rue Servient, 69003 LYON

INTERVIEW EXCLUSIVE DE SEBASTIEN JALLAMION

Riposte Laïque : Vous êtes policier, et contributeur ponctuel à des revues comme Riposte Laïque et Boulevard Voltaire. D'autre part, vous avez créé une association, que vous

présidez, l'Andele, pour défendre la liberté d'expression. Pouvez-vous expliquer à nos lecteurs ce que vous faites dans la police, et pourquoi avoir créé cette association ?

Sébastien Jallamion : Je suis entré dans la police nationale par le biais du concours de Gardien de la Paix en 1996, après avoir effectué mon service national dans la Police. Ce métier est venu à moi par hasard alors que j'effectuais mes études de Droit à l'université Jean Moulin (Lyon III), je me suis rapidement rendu compte de la vocation qui était la mienne : servir et protéger mes concitoyens.

Pour ce qui est de l'Association Nationale de Défense Egalitaire de la Liberté d'Expression (ANDELE), nous l'avons créée en 2014, quelques amis et moi, après avoir constaté que nombre de nos compatriotes devaient répondre de leur liberté de parole devant les tribunaux pour des motifs fallacieux, souvent suite à des plaintes d'associations dites « antiracistes », largement subventionnées et politisées. Il s'agit en somme de rééquilibrer la balance judiciaire en permettant aux justiciables démunis de se défendre.

Riposte Laïque : Il vous est donc arrivé une mésaventure aux conséquences graves, puisque vous venez d'être condamné par le Tribunal correctionnel de Lyon à une amende assez élevée (5000 euros), suite à un dépôt de plainte du seul Procureur de la République à votre encontre. Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé ?

Sébastien Jallamion : J'ai créé un compte facebook anonyme en 2011 sur lequel j'ai pris l'habitude de m'exprimer d'abord sur des sujets culturels puis, l'actualité aidant, sur des sujets plus politiques. Ainsi, en septembre 2014, j'ai réagi vivement à l'enlèvement et à la décapitation du français Hervé Gourdel en réponse à l'appel au meurtre des « sales et méchants français » lancé par les dirigeants du groupe Etat Islamique. Une de mes collègues de travail, que j'avais invitée comme « amie » sur mon compte facebook, m'a alors dénoncé à ma

hiérarchie. C'est alors que tout s'est enchaîné : procédure administrative et judiciaire, condamnation en première instance par le Tribunal Correctionnel de Lyon à 5000 euros d'amende, pour laquelle le Parquet a fait appel du fait que cette sanction n'était pas suffisante. Au vu des réquisitions du Procureur de la République (5 mois de prison ferme, plus trois mois avec sursis, 2000 euros d'amende, interdiction à vie d'exercer dans la fonction publique, 5 ans d'interdiction de port d'arme et obligation d'un suivi psychiatrique), il est clair qu'il était question de m'abattre.

Le procureur de Lyon, Marc Cimamonti, peut-il être étranger à cet acharnement judiciaire contre le policier Jallamion ?

Riposte Laïque : Cerise sur le gâteau, si j'ose dire, vous venez d'apprendre que votre hiérarchie vient de décider la plus grave des sanctions, en dehors de la révocation, à votre encontre : 24 mois de sanction administrative, donc de suspension, pour faute professionnelle. Que vous est-il donc encore reproché ?

Sébastien Jallamion : D'après les considérants de l'arrêté administratif qui m'a été notifié ce jour, il m'est reproché d'avoir courant septembre 2014 créé une page facebook anonyme supportant plusieurs images et commentaires « provocateurs », « discriminatoires et injurieux », à caractère « xénophobe ou anti-musulman ». A titre d'exemple il y avait le portrait du Calife Al-Baghdadi, chef du groupe Etat Islamique, avec un viseur sur le front. Cette publication a été exhibée lors de mon passage en conseil de discipline avec l'accusation suivante « *Vous n'avez pas honte de stigmatiser ainsi un imam ?* » Mon avocat peut en témoigner...

Riposte Laïque : Une suspension de 24 mois signifie-t-elle que votre salaire, ou une partie de celui-ci, vous sera tout de même versé ?

Sébastien Jallamion : Aucunement. Depuis ce matin je sais que je suis sans ressources. Ma priorité est donc de trouver un emploi.

Riposte Laïque : Comment expliquez-vous cet acharnement à votre encontre, qu'il provienne d'un procureur de la République qui a voulu vous mettre en prison, ou bien d'une hiérarchie, et peut-être même d'un ministre, qui semble vouloir vous condamner à une mort sociale ?

Sébastien Jallamion : A l'évidence il s'agit d'une sanction politique. Je ne vois aucune autre explication.

Riposte Laïque : Une autre de vos collègues, membre des Indigènes de la République, Sihem Souid, au cœur de faits autrement plus graves (suspectée de vol de documents et auteur d'une communication publique souvent injurieuse) paraît mieux traitée que vous. Qu'en pensez-vous ?

Sébastien Jallamion : Qu'il s'agit d'un exemple parmi d'autres qu'il n'y a aucune égalité de sanction chez les fonctionnaires, contrairement aux textes en vigueur..

Riposte Laïque : Que comptez-vous faire, quelles actions souhaitez-vous entreprendre pour vous défendre, voire contre-attaquer ?

Sébastien Jallamion : Ma seule voie de recours est de saisir le Tribunal Administratif, ce qui n'est pas suspensif concernant ma sanction et risque de durer entre deux et trois ans.

Riposte Laïque : Suite à un tel acharnement, quel message souhaitez-vous faire passer à nos compatriotes ?

Sébastien Jallamion : Que nos valeurs fondamentales, celles pour lesquelles nombre de nos ancêtres ont donné leur vie, sont en train de périr, et qu'il est temps pour nous de nous indigner de ce que devient notre pays. Ce n'est pas ça la

France, celle des Lumières, qui en leur temps ont brillé dans toute l'Europe et au delà. Nous devons nous battre pour préserver nos valeurs, c'est une question de survie.

Propos recueillis par Pierre Cassen